

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Douzième session du Comité pour les plantes  
Leyde (Pays-Bas), 13 – 17 mai 2002

Systèmes de production d'espèces CITES et leurs effets sur les populations sauvages –  
désignation des codes de source

SYSTEME DE PRODUCTION DE PLANTES CITES

1. Le présent document a été préparé par le Vice-Président du Comité pour les plantes.
2. Après quelques consultations, il est vite devenu évident qu'il existe toute une gamme de systèmes de production, allant du prélèvement de plantes dans la nature pour les reproduire artificiellement à partir de cultures de tissus ... à bien d'autres encore.
3. Les systèmes présentés ci-dessous, fournis par l'organe de gestion des Etats-Unis d'Amérique, sont de vastes catégories qui pourraient être définies de manière plus précise s'il fallait en établir une liste complète.
4. Quoiqu'il en soit, plusieurs sources estiment que créer un grand nombre de nouveaux codes de source sur la base des nombreux systèmes de production ne serait ni approprié ni utile pour mettre en œuvre la CITES.
5. Cela pourrait n'avoir pour effet que susciter la confusion chez les Parties dans le choix du code de source. C'est pourquoi il vaudrait mieux utiliser les définitions des systèmes de production des plantes pour clarifier les codes actuels, figurant dans la résolution Conf. 10. 2, et limiter l'introduction de nouveaux codes de source à l'absolu minimum.
6. Quand elles émettent des avis de commerce non préjudiciable en tenant compte des meilleures informations disponibles, les autorités scientifiques devraient considérer les codes de source comme un complément, et non comme remplaçant ces avis.
7. En ce qui concerne les spécimens de plantes prélevés dans la nature et gérés d'une manière ou d'une autre dans la nature (les bois de "sylviculture", par exemple), les Etats-Unis estiment que ces définitions ne devraient pas s'appliquer pour définir les systèmes de production. Ils estiment qu'un permis CITES délivré conformément à l'Article IV pour des spécimens de plantes prélevés dans la nature garantit que les spécimens ont été prélevés dans un système de gestion durable. Comme l'autorité scientifique doit tenir compte des meilleures informations disponibles en émettant un avis de commerce non préjudiciable, elle devrait y inclure les pratiques de gestion utilisées pour produire les spécimens prélevés dans la nature. L'existence de définitions pour les systèmes de production CITES de spécimens de plantes prélevés dans la nature et gérés pourrait créer une situation dans laquelle les

Parties tendraient à les utiliser au lieu de demander aux autorités scientifiques d'examiner toutes les données quand elles émettent des avis de commerce non préjudiciable.

8. Le Canada convient qu'en sylviculture, il est impossible au stade actuel d'associer un quelconque type de certification avec un avis de commerce non préjudiciable en tant que tel. Mais il estime aussi que parfois, l'on pourrait tenir compte de certains systèmes de gestion ou de certifications pour émettre les avis de commerce non préjudiciable. Il a donc le sentiment qu'il serait utile d'établir une liste des différents régimes de gestion et/ou systèmes de production et d'évaluer les avantages de ces systèmes. Cela permettrait d'en savoir plus sur ces avantages et de trouver les moyens de repérer les "meilleurs", le but étant de trouver ceux qui sont propices à la régénération correcte des espèces et de l'habitat. Il est également important de savoir que des éléments tels que le cadre temporel et la taille des régions gérées sont des facteurs importants, de même que les conditions très diverses dans lesquelles les pays des différentes régions sont susceptibles d'appliquer ces systèmes de gestion.
9. En bref, il faudrait vérifier si certains régimes de gestion et/ou systèmes de production sont préférables pour l'utilisation durable des espèces et s'ils pourraient éventuellement être considérés comme une forme de reproduction artificielle.

### **Quelques systèmes de production de plantes**

#### Spécimens de plantes prélevés dans la nature

- Spécimens prélevés **dans la nature dans l'aire de répartition naturelle** de l'espèce
- Spécimens prélevés **dans la nature hors de l'aire de répartition naturelle** de l'espèce (dans une population acclimatée)
- Spécimens obtenus à partir de graines, spores, bulbes, racines, tubercules, cormus, rhizomes, boutures végétatives, ou divisions prélevés dans la nature, plantés et **poussant dans l'habitat naturel** de l'espèce
- Spécimens obtenus à partir de graines, spores, bulbes, bulbilles, racines, tubercules, cormus, rhizomes, greffons, boutures végétatives, divisions ou autres formes de propagules végétatifs prélevés dans la nature, plantés et **poussant en culture en milieu contrôlé**
- Graines, spores, bulbes, bulbilles, racines, tubercules, cormus, rhizomes, greffons, boutures végétatives, ou divisions **provenant d'une population parentale cultivée, plantés et poussant dans un habitat naturel**
- Spécimens **poussant en culture à partir de cultures de tissus provenant de plantes parentales sauvages**

#### Spécimens de plantes reproduits artificiellement conformément à la résolution Conf. 11.11, paragraphe a)

- Spécimens poussant en culture à partir de graines, spores, bulbes, bulbilles, racines, tubercules, cormus, rhizomes, greffons, boutures végétatives, divisions ou autres formes de propagules végétatifs de **plantes parentales cultivées**
- Spécimens poussant en culture à partir de **cultures de tissus provenant de plantes parentales sauvages**

- **Bois** provenant d'arbres ayant **poussé dans des plantations**

10. Un tableau résumé des différents systèmes de production possibles peut aussi être produit tel que présenté ci-dessous, avec comme exemple uniquement les matériels prélevés dans la nature.

**Plantes entières prélevées dans la nature**

Plantes entières	Prélevées dans l'aire de répartition naturelle	Prélevées hors de l'aire de répartition naturelle	Poussant dans l'habitat naturel	Poussant dans un habitat contrôlé
<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	N/A	N/A
OUI	<b>OUI</b>	NON	N/A	N/A
OUI	OUI	OUI	<b>OUI</b>	NON
OUI	OUI	OUI	NON	<b>OUI</b>
OUI	OUI	NON	OUI	<b>NON</b>
OUI	OUI	NON	NON	<b>OUI</b> (peut ne pas s'appliquer)

**Graines, spores, bulbes, bulbilles, racines, tubercules, cormus, rhizomes, boutures végétatives, divisions, etc. prélevés dans la nature**

NON = différentes formes de propagules	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>	N/A	N/A
NON	<b>OUI</b>	NON	N/A	N/A
NON	OUI	OUI	<b>OUI</b>	NON
NON	OUI	OUI	NON	<b>OUI</b>
NON	OUI	NON	OUI	<b>NON</b>
NON	OUI	NON	NON	<b>OUI</b> (peut ne pas s'appliquer)